

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur JACQUIER Olivier
Date de convocation : 26/02/2026

Nombre de conseillers :

- en exercice : 17
- présents : 9
- excusés : 4
- absents : 4

PRESENTS : Mmes et MM TROLLET Ginette, VERNET Chantal, TROLLET Christine, VESSELIER Marie-Laurence, GIRAULT Jean-Michel, VESSELIER Claude, DEHEDIN José et GILIBERT Pierre

ABSENTES EXCUSEES : Mmes DEHEDIN Juliette, BOITEUX Marie-Claude, DEVILLE Anne-Marie et SEGONNE Sandrine

ABSENTS : Mmes et MM SOLOAGA Monica, REAL-LEFAY Sandra, FAVRAT Magali et TICHIT Alain

OBJET : D2026_100301 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET CCAS et AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil d'Administration,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-31,

VU le Code des Communes et notamment ses articles R.241-1 et R.241-33,

VU le budget primitif adopté au titre de l'exercice budgétaire 2024,

VU le compte financier unique présenté par Monsieur le Vice-Président dont les résultats globaux sont annexés à la présente délibération,

Le Conseil d'Administration siégeant sous la Présidence de Monsieur Olivier JACQUIER

Après en avoir délibéré,

Le président ayant quitté la séance au moment du vote,

Et à l'unanimité,

APPROUVE le COMPTE FINANCIER UNIQUE de l'exercice 2025 du budget du CCAS tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 pour le Budget du CCAS,

Constatant que le Compte Financier Unique du CCAS fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 6 788.36 euros

DECIDE D'AFFECTER au budget primitif du CCAS 2026 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :

- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) : 6 788.36 €

Le Président du CCAS,
Olivier Jacquier



Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le



ID : 074-267410058-20260310-D2026_100301-DE

